

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 25 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION**

**NOMENCLATURE PRÉFECTURE :** 7 - FINANCES LOCALES / 1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES  
**OBJET :** BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2025

- Total : 58** L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi dix-huit juin, s'est réuni au SyAGE sous la Présidence de François DUROVRAY
- Présents : 43** Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Anne BLOSER, Sylvie CARILLON, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Romain COLAS, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Nicolas DOHIN, Valérie DOLLFUS, François DUROVRAY, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Bilal LAOUFI, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Valérie RAGOT, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Laurent ROUSSET, Leïla SAID, Fouad SARI, Josiane SIMON, Aouicha TRAORE, Clément VEYRAT
- Représentés : 4** Damien ALLOUCH donne pouvoir à Sabine PELLON, Sylvie DONCARLI donne pouvoir à Laurent ROUSSET, Farid GHEDDOUCHE donne pouvoir à Christine COTTE, Sandrine LAMIRÉ donne pouvoir à Nicolas DOHIN
- Absents : 11** Taoufik BOUCHAL, Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Nicole LAMOTH, Maxence MAHEN, Fula MESIKA

**DCC-2026-067**

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Leïla SAID

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : mercredi 08 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JUIN 2026

**DELIBERATION**

DCC-2026-067

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2025

**VU** la note explicative et de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

**VU** le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par Madame la Trésorière Principale de Yerres, comptable de la collectivité ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion constate un résultat de gestion pour l'exercice 2025, comme suit :

- Un excédent de la section de fonctionnement +11 299 690,97 €,
- Un excédent de la section d'investissement + 4 173 595,53 €,

**CONSIDERANT** l'intégration au cours de l'exercice 2025 du résultat de l'exercice précédent,

- En section de fonctionnement + 6 205 900,57 €
- En section d'investissement - 5 944 420,31 €

En section d'investissement, le compte administratif comprend également, dans ses résultats budgétaires, les restes à réaliser (RAR) en investissement qui s'élèvent :

- En dépenses à 6 131 969,45 €
  - En recettes à 241 499,04 €
- Soit un besoin de financement de 5 890 470,41 €

Ainsi le compte administratif 2025 fait apparaître en résultat de clôture de l'exercice 2025 :

- Un excédent de la section de fonctionnement + 17 505 591,54 €
- Un besoin de financement pour la section d'investissement - 7 661 295,19 €

**Soit un résultat global de clôture de l'exercice 2025 de + 9 844 296,35 €**

**Le Bureau Communautaire consulté,**

**La Commission Ressources, Transformation de l'action publique et Attractivité du territoire entendue, Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,** à la majorité des suffrages exprimés (9 contre : Anne BLOSER, Christophe CARRERE, Céline CIEPLINSKI, François DAMERVAL, Claudia DE CAMPOS, Jean-Michel MATHY, Guillaume PRIM, Bilal LAOUFI, Aouicha TRAORE)

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 091-200058477-20260625-DL1688H1-DE



**Article unique : APPROUVE** le compte de gestion 2025 du budget principal, établi par Madame Myriam JUSTINE, Trésorière Principale de Yerres.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY  
Président de la communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne



Signé électroniquement par :

François DUROVRAY

Date de signature : 02/07/2026

Qualité : Président